

Arrondissement de DUNKERQUE
Canton de WORMHOUT
COMMUNE D'HERZEELE

ARRETE MUNICIPAL N° 71/2025

OBJET : REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION

Rue de briqueterie – Sté RAMERY Réseaux Artois Littoral

Le Maire de la Commune d'HERZEELE

VU le Code des Collectivités Territoriales ;

VU le Code de la Route ;

VU la demande en date du 26/01/2024 – de M. BLONDEL – Sté RAMERY Réseaux Artois Littoral – rue de la Meuse – 62470 CALONNE RICOUART ;

CONSIDERANT QU'il convient de prendre des mesures de sécurité pour la réalisation de travaux de raccordement électrique – rue de la Chapelle Delattre.

A R R E T E:

ARTICLE 1 : La circulation sera restreinte et limitée à 30 km/h, rue de la briqueterie, pour la réalisation de travaux électrique, à partir du 18 avril 2025 pour une durée de 7 jours calendaires.

ARTICLE 2 : Le stationnement et le dépassement seront interdits au droit des travaux pendant toute la durée des travaux.

ARTICLE 3 : La Sté RAMERY Réseaux Artois Littoral – rue de la Meuse – 62470 CALONNE RICOUART, chargée des travaux, mettra en place les déviations et la signalisation nécessaire.

ARTICLE 4 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Le responsable de l'arrondissement routier de Dunkerque – e-mail : gdp.dunkerque@lenord.fr

- Monsieur le Commandant de Brigade de Gendarmerie de Wormhout – e-mail : cob.wormhout@gendarmerie.interieur.gouv.fr

- M. BLONDEL – Sté RAMERY Réseaux Artois Littoral – rue de la Meuse – 62470 CALONNE RICOUART – e-mail : reseauxartois.dict@ramery.fr

Fait à HERZEELE, le 11 avril 2025

Le Maire,
S.FRANCKE

ARRETE RENDU EXECUTOIRE

PUBLIE et/ou NOTIFIE le : le 11 avril 2025

Le Maire,
S.FRANCKE

